



ayming

Mode opératoire  
Procédure AT/MP  
dématérialisée

Contactez la CPAM  
au 3679



Questionnaire  
Risque Pro

Une étape incontournable de la gestion des AT/MP : intervenir pendant l'instruction, constituer une GED & présenter des dossiers complets lors de contentieux ultérieurs



Création  
des accès  
au site QRP

- A l'occasion de l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure de reconnaissance des AT-MP au 31/12/2019, l'utilisation d'outils dématérialisés est généralisée.
- L'accès à ces outils suppose l'utilisation du service en ligne mis en place par l'Assurance Maladie
- La création d'un compte sur le site [questionnaires-risquepro.ameli.fr](https://questionnaires-risquepro.ameli.fr) est une étape obligatoire, **gratuite et préalable** à l'utilisation de ces services

**Assurance Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS

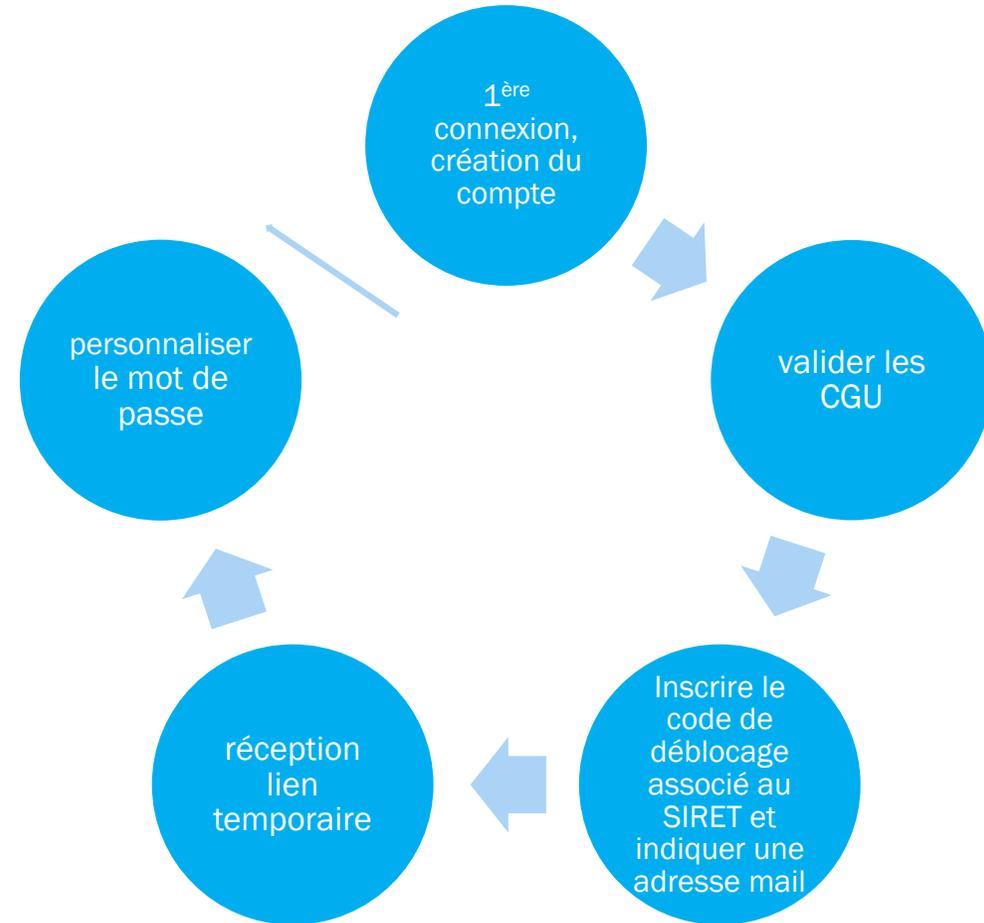
**Bienvenue sur le Questionnaire Risque Professionnel en ligne !**

Il vous permet de fournir à votre caisse d'assurance maladie, l'ensemble des éléments nécessaires à l'étude de votre dossier dans un délai réduit. Ce service vous permettra :

-  D'obtenir une **aide en ligne** au remplissage du questionnaire
-  De remplir ce questionnaire à votre rythme, **arrêter et reprendre** la saisie simplement
-  D'**économiser** le coût des envois postaux vers la caisse primaire
-  De **joindre tous les documents** que vous souhaitez porter à la connaissance des agents spécialisés



# Création d'un compte « Questionnaire Risque professionnel » : 5 étapes



Vidéo/Tuto : Comment créer un compte ?  
<https://www.youtube.com/watch?v=clZtGrKwclY>



- Ouvrir un compte « Questionnaire Risque Professionnel » au moyen du code de déblocage transmis par courrier par la CPAM



Chaque SIRET doit créer un compte en ligne

## > LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'ACCIDENT DU TRAVAIL DE VOTRE SALARIÉE

Chère madame, cher monsieur,

Nous avons reçu une demande de reconnaissance d'accident du travail datée du 03/12/2019 concernant Madame

Afin de comprendre les circonstances de cet accident du travail et d'examiner cette demande rapidement, nous avons besoin d'informations complémentaires.

Connectez-vous sur <https://questionnaires-risquepro.ameli.fr/> pour :

- remplir le questionnaire sous quinze jours ;
- obtenir une aide individualisée (info bulle...) au remplissage de votre questionnaire ;
- joindre tous les documents qui vous sont demandés (photo ou vidéo) ;
- économiser les coûts d'envois postaux vers votre caisse d'assurance maladie



Pour la première connexion, votre identifiant est votre numéro de SIRET : 338145 5468

Votre code de déblocage est : Rk S7

# Création d'un compte « Questionnaire Risque professionnel »

- L'utilisateur se connecte à Internet en saisissant dans la barre de son navigateur : <https://questionnaires-risquepro.ameli.fr>



Lors de la première connexion :

- Cliquer sur le bouton « **s'inscrire** »
- Prendre connaissance et valider les **Conditions générales d'utilisation** (création validée lorsque l'utilisateur a accepté les CGU)



- L'utilisateur accède ensuite à une page permettant de renseigner :
  - Son identifiant (**numéro SIRET**)
  - Le **code de déblocage** envoyé par la CPAM par courrier séparé pour des raisons de confidentialité (NB : à défaut de réception de ce courrier, possibilité de solliciter un nouveau code de déblocage en contactant le 3679)
  - Une adresse électronique sur laquelle il recevra un lien lui permettant de définir un mot de passe. Cette adresse restera modifiable à tout moment auprès des services de la caisse.
- Pour s'authentifier ultérieurement sur le site, cliquer sur « se connecter » et entrer les identifiants choisis (adresse mail renseignée + mot de passe créé)

# Accès au compte « Questionnaire Risque professionnel »

- L'utilisateur se connecte à Internet en saisissant dans la barre de son navigateur : <https://questionnaires-risquepro.ameli.fr>
- L'utilisateur renseigne les identifiants créés pour s'authentifier (adresse électronique renseignée et mot de passe créé)



Se connecter

Votre adresse email

Mot de passe

> Mot de passe oublié ?

RETOUR SE CONNECTER

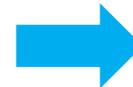
Il s'agit de votre première connexion, vous allez recevoir votre code de déblocage par courrier dans les prochains jours. Si c'est le cas, cliquer ci-dessous

S'INSCRIRE



Possibilité de rattacher plusieurs SIRET à un même compte

Vidéo /Tuto : Comment ajouter un SIRET à votre compte QRP ?  
<https://www.youtube.com/watch?v=wXY4-JKUQY>



Pour ajouter un SIRET à votre compte, merci de préciser les informations reçues par courrier

Siret \*

Code de déblocage \*

\* : Champs obligatoires.

RETOUR AJOUTER



Questionnaire  
et délais  
d'instruction

# La dématérialisation des questionnaires AT MP

- La CPAM vous informe qu'un questionnaire dématérialisé est à votre disposition, le courrier contiendra alors le texte suivant :

**Nous vous demandons de compléter, sous 20 jours, un questionnaire qui est à votre disposition sur le site <https://questionnaires-risquepro.ameli.fr>.**

Lorsque nous aurons terminé l'étude du dossier, vous aurez la possibilité de consulter les pièces du dossier et de formuler vos observations du 21 Février 2020 au 3 Mars 2020, directement en ligne, sur le même site internet. Au delà de cette date, le dossier restera consultable jusqu'à notre décision.

- Si vous êtes déjà adhérent au site QRP, la CPAM enverra également un mail informant de la réception d'un nouveau questionnaire sur votre compte QRP.
- Vous serez également destinataires de courriels de rappel lorsque l'instruction est terminée et que les pièces du dossier sont consultables en ligne en vue d'éventuelles observations.



Se rendre sur le site <https://questionnaires-risquepro.ameli.fr>





Vidéo/ Tuto : Comment répondre à un questionnaire AT/MP ?

<https://www.youtube.com/watch?v=2UaeP0ti6ac>

Pour compléter un questionnaire en ligne :

- Pour enregistrer les réponses ou informations saisies sur une chaque page du questionnaire, l'utilisateur doit cliquer sur le bouton « suivant » en bas en droite après avoir complété les champs obligatoires identifiés par un astérisque rouge (\*).
- L'utilisateur peut revenir à tout moment sur toutes les pages de son questionnaire pour modifier ses réponses tant que le questionnaire n'a pas été validé et transmis à la caisse.
- Lorsqu'il a terminé de compléter son questionnaire, l'utilisateur clique sur le bouton « valider » un message apparaît pour l'informer de la bonne transmission de celui-ci à la caisse.
- L'utilisateur peut joindre des documents à l'appui de son questionnaire.
- **Attention : Aucune pièce à caractère médical ne doit être transmise à la caisse par l'intermédiaire de cet outil.** (En effet, les pièces médicales doivent être transmises directement sous format papier à l'attention du service médical auprès de la caisse en charge de la gestion du dossier.)
- Un récapitulatif du questionnaire est disponible et peut être téléchargé par l'utilisateur sans limitation de durée.

# La dématérialisation des questionnaires

- La page suivante s'affichera :

QUESTIONNAIRES EN ATTENTE

DOSSIERS EN COURS DOSSIERS ARCHIVÉS MON PROFIL

Sélectionner un SIRET

Rechercher un SIRET, une raison sociale

Ajouter un SIRET

0 nouveau(x) questionnaire(s) 1 questionnaire(s) en attente 0 dossier(s) en consultation

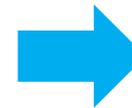
ACCÉDER

Dossiers par page 5 1-1 de 1

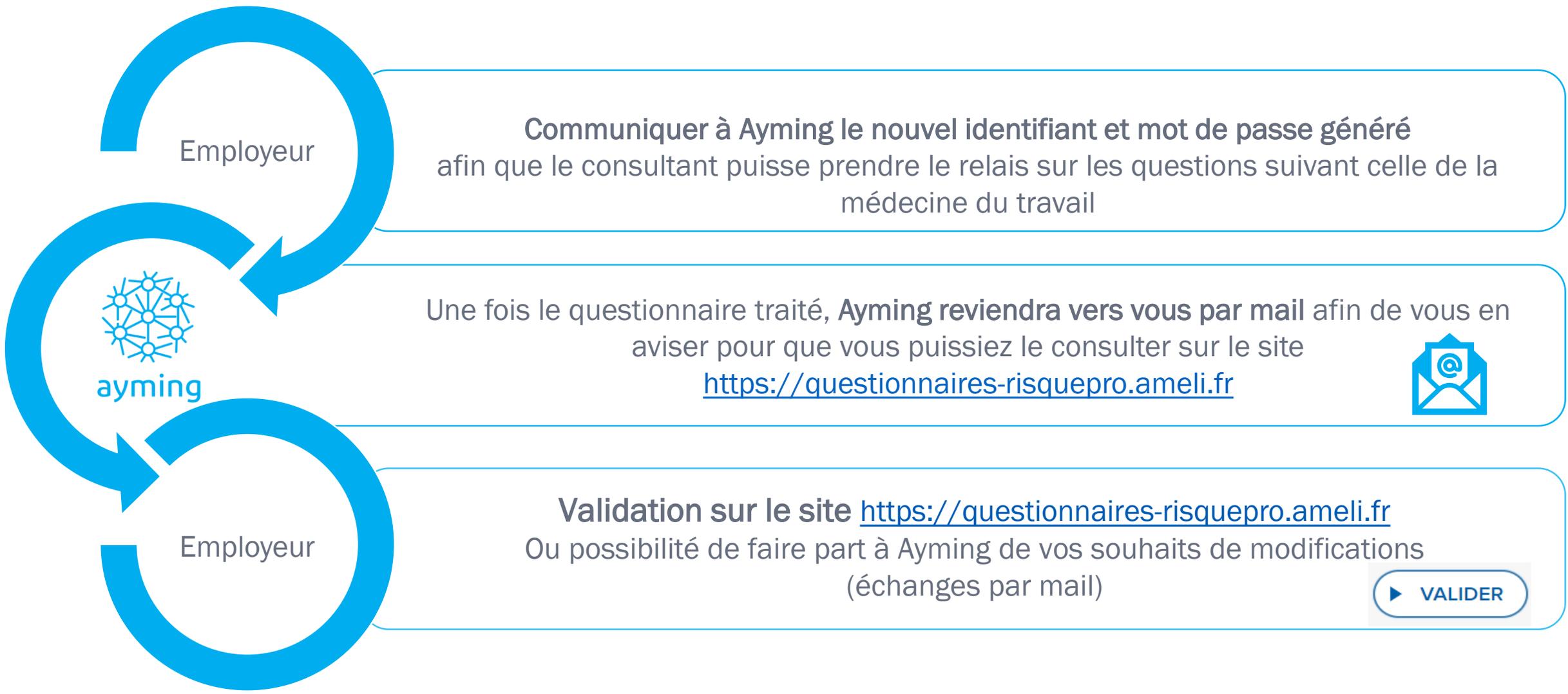
- Vous devrez ensuite cliquer sur le bouton « **ACCÉDER** », afin de pouvoir visualiser le détail des questionnaires en attente

- Cliquer sur le questionnaire en attente, et, renseigner la première page concernant le médecin du travail habilité pour l'établissement concerné.
- Enregistrer les réponses saisies sur chaque page en veillant à compléter les champs obligatoires identifiés par un astérisque rouge (\*) et cliquer sur le bouton « suivant ». Possibilité de revenir sur les pages précédentes tant que le questionnaire n'a pas été validé et transmis à la caisse
- Cliquer sur le bouton « valider » : un message apparaît pour confirmer la bonne transmission du questionnaire à la caisse
- Un récapitulatif du questionnaire est disponible et peut être téléchargé par l'utilisateur sans limitation de durée

QUESTIONNAIRE(S) <span>6</span>		DOSSIER(S) À CONSULTER <span>0</span>
<b>Questionnaire(s)</b>		
<input type="text" value="Rechercher un employé"/>		
	PATRICIA – Mise en ligne le 23/09/2019 Accident de travail du 04/07/2019 Questionnaire remplis à 0 %	Imprimer questionnaire vierge 
	ANNE-SOPHIE – Mise en ligne le 13/12/2019 Accident de travail du 26/11/2019 Questionnaire remplis à 100 %	Imprimer questionnaire vierge 
	YVETTE – Mise en ligne le 10/12/2019 Accident de travail du 14/11/2019 Questionnaire remplis à 100 %	Imprimer questionnaire vierge 
	JONATHAN – Mise en ligne le 06/12/2019 Accident de travail du 16/11/2019 Questionnaire remplis à 100 %	Imprimer questionnaire vierge 
	NATHALIE – Mise en ligne le 21/11/2019 Accident de travail du 04/11/2019 Questionnaire remplis à 100 %	Imprimer questionnaire vierge 



Informations sur le médecin du travail	
Nom *	<input type="text"/> ?
Email	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text" value="6 Place Auguste Blanqui"/>
Complément	<input type="text" value="72 Rue du chemin fleuri"/>
Code postal	<input type="text" value="06300"/>
Ville	<input type="text" value="NICE"/>



Subject: Questionnaire maladie professionnelle/accident du travail : vous avez reçu un nouveau Questionnaire

To: ☺

Chère madame, cher monsieur,

Nous avons bien reçu une demande de reconnaissance d'accident du travail datée de [redacted] concernant [redacted]

Pour permettre de comprendre les conditions de travail de votre salarié et d'examiner cette demande dans les meilleurs délais, vous devez remplir le questionnaire sur les risques professionnels sur le site <https://questionnaires-risquepro.ameli.fr/login>.

En vous connectant, vous pourrez :

- remplir le questionnaire à votre rythme sous quinze jours ;
- obtenir une aide individualisée au remplissage de votre questionnaire ;
- joindre tous les documents justificatifs (photo ou vidéo) ;
- économiser les coûts d'envois postaux vers la caisse primaire.

Pour votre connexion, votre identifiant est votre adresse email.

Si vous avez oublié votre mot de passe, vous pouvez cliquer sur ce lien afin de le récupérer : <https://questionnaires-risquepro.ameli.fr/mot-de-passe-oublie/employeur>.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance, un questionnaire identique a été envoyé à votre salarié.

En cas de difficultés pour vous connecter ou compléter le questionnaire, vous pouvez nous contacter en appelant le 3679.

Avec toute mon attention,

**Le technicien risque professionnel chargé de votre dossier.**

## QUESTIONNAIRES EN ATTENTE

QUESTIONNAIRE(S) **1**

DOSSIER(S) À CONSULTER **0**

### Questionnaire(s)

Rechercher un employé

	- Mise en ligne le 16/07/2020	Imprimer questionnaire vierge 
	Accident de travail du 27/06/2020	
	Questionnaire remplis à 100 %	

Questionnaire par page **15** 1-1 de 1

Mentions légales | Version : 4.2.0 - Juin 2020 | Conditions Générales d'Utilisation

## Information sur l'accident de travail

Pouvez-vous préciser les circonstances de l'accident et les modalités de la demande d'établissement de la DAT (date, lieux, téléphone, etc.) ?

**Monsieur** a déclaré le 02/07/2020 qu'en soulevant une caisse de viande le 27/06/2020 pour la déverser dans un hachoir, il aurait ressenti une douleur au bas du dos coté droit. La première personne qui a été avisée de l'accident a été madame assistante de ressources humaines.

Veillez nous transmettre la liste de salariés présents ce jour-là dans l'unité de travail de la victime et leurs coordonnées (nom, prénom, adresse, n° de téléphone, mail)

**YOHANN, ;**

**LENNY ;**

**LORENZO**

En cas de présence de témoins non mentionnés sur la déclaration d'accident du travail, merci d'indiquer leurs coordonnées (nom, prénom, adresse, n° de téléphone)

**Il n'existe pas de témoin de l'accident visé.**

Les activités réalisées par votre salarié(e) au moment de l'accident correspondaient-elles à ses activités habituelles ?

Oui  Non

Si non, pourquoi ?

---

\*La douleur est-elle apparue soudainement à la suite d'un fait précis, brutal ou effort exceptionnel ? (décrire le mouvement, poids et dimensions de l'objet et la durée de la manipulation) Progressivement dans le cadre de l'activité habituelle et dans ce cas sur combien d'heure ou de jours ? \*

**Selon les dires du salarié, la douleur au dos serait apparue de manière concomitante au geste réalisé par le salarié visant à soulever une caisse de viande pour la déverser dans un hachoir.**

\*Si vous admettez l'existence d'un fait accidentel, veuillez nous indiquer les raisons pour lesquelles vous pensez que ce fait accidentel n'a pas généré une aggravation de l'état de santé de votre salarié \*

**NC**

Si vous n'admettez pas l'existence d'un fait accidentel, veuillez nous indiquer les raisons qui vous permettent de justifier que les lésions de votre salarié ne sont pas apparues en temps et lieu du travail

**La salarié met en avant la survenance d'un fait accidentel qui serait survenu le 27 juin 2020. Cependant, ce dernier n'ayant informé nos services que le 02 juillet 2020 soit plus de quatre jours après la survenance du prétendu accident, il est possible que l'origine de sa douleur puisse trouver sa source dans un événement survenu entre le 27 et le 02 juillet.**

## QUESTIONNAIRES EN ATTENTE

IDENTIFICATION ACCIDENT **RÉCAPITULATIF**

TÉLÉCHARGER QUESTIONNAIRE

## Informations sur l'entreprise

Nom de l'entreprise :  
Adresse :  
Code postal :  
Ville :  
Téléphone :  
Email :  
Site :  
Branche d'activité (code NAF) :

## Accident

Pouvez-vous préciser les circonstances de l'accident et les modalités de la demande d'établissement de la DAI (date, lieu, téléphone, etc.) ?

**Monsieur** a déclaré le 02/07/2020 qu'en soulevant une caisse de viande le 27/06/2020 pour la déverser dans un hachoir, il aurait ressenti une douleur au bas du dos côté droit. La première personne qui a été avisé

Veuillez nous transmettre la liste de salariés présents ce jour-là dans l'unité de travail de la victime et leurs coordonnées (nom, prénom, adresse, n° de téléphone, mail)

| **DIHANN,** **LENNY** **ORENZO**

En cas de présence de témoins non mentionnés sur la déclaration d'accident du travail, merci d'indiquer leurs coordonnées (nom, prénom, adresse, n° de téléphone)  
**Il n'existe pas de témoin de l'accident visé.**

Les activités réalisées par votre salarié(s) au moment de l'accident correspondaient-elles à ses activités habituelles ?

**OUI**

Si non, pourquoi ?

—

"La douleur est-elle apparue soudainement à la suite d'un fait précis, brutal ou effort exceptionnel ? (décrire le mouvement, poids et dimensions de l'objet et la durée de la manipulation) Progressivement dans le cadre de l'activité habituelle et dans ce cas sur combien d'heures ou de jours ?"

**Selon les dires du salarié, la douleur au dos serait apparue de manière concomitante au geste réalisé par le salarié visant à soulever une caisse de viande pour la déverser dans un hachoir.**

"Si vous admettez l'existence d'un fait accidentel, veuillez nous indiquer les raisons pour lesquelles vous pensez que ce fait accidentel n'a pas généré une aggravation de l'état de santé de votre salarié"

**NC**

Si vous n'admettez pas l'existence d'un fait accidentel, veuillez nous indiquer les raisons qui vous permettent de justifier que les lésions de votre salarié ne sont pas apparues en temps et lieu du travail

**La salarié met en avant la survenance d'un fait accidentel qui serait survenu le 27 juin 2020. Cependant, ce dernier n'ayant informé nos services que le 02 juillet 2020 soit plus de quatre jours après la survenance du prétendu accident**

## Pièce(s) Jointe(s)

Déclaration d'accident de travail :

Déclaration d'accident de travail.pdf



Réserve employeur :

Réserve employeur.pdf



## Informations sur le salarié

Nom de jeune fille :  
Nom :  
Prénom :  
Numéro de sécurité sociale :  
Adresse :  
Code postal :  
Ville :  
Téléphone :  
Email :

## Informations sur le médecin du travail

Nom :  
Email :  
Adresse :  
Code postal :  
Ville :  
Numéro de téléphone :



**l'Assurance Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS

LETTRE RECOMMANDÉE AVEC A.R.

**Risques Professionnels**

Contact **LYDIE MARSCHALL**  
Téléphone **3679** Service 9,94 € / min  
NIR  
Prénom, Nom  
Identifiant  
Date A.T./M.P  
N° du dossier

LP : 2C 156 554 0136 2

Date Le 15 Janvier 2020

Objet Transmission d'une déclaration de maladie professionnelle

Madame, Monsieur,

L'assuré(e) cité(e) en références a établi une déclaration de maladie professionnelle, dont nous vous adressons une copie. Cette déclaration nous est parvenue, accompagnée du certificat médical indiquant canal carpien gauche, le 2 Janvier 2020.

Des investigations sont nécessaires afin de déterminer le caractère professionnel de cette maladie. **Pour cette raison, nous vous demandons de compléter, sous 30 jours, un questionnaire qui est à votre disposition sur le site <https://questionnaires-risquepro.ameli.fr>.**

Lorsque nous aurons terminé l'étude du dossier, vous aurez la possibilité d'en consulter les pièces et de formuler vos observations du 14 Avril 2020 au 27 Avril 2020, directement en ligne, sur le même site internet. Au delà de cette date, le dossier restera consultable jusqu'à notre décision. Nous vous adresserons notre décision au plus tard le 4 Mai 2020.

Par ailleurs, je vous invite à transmettre au médecin du travail attaché à votre établissement un exemplaire de la déclaration de maladie professionnelle et le courrier joints.

Cordialement

Votre correspondant Risques Professionnels,

**LYDIE MARSCHALL**

PJ : 2 exemplaires de la déclaration de maladie professionnelle  
Courrier à l'attention du médecin du travail.  
Copie du certificat médical initial

**Je ne peux pas me connecter au site « [questionnaires-risquepro.ameli.fr](https://questionnaires-risquepro.ameli.fr) » !**  
Je me rends au point d'accueil de la caisse primaire pour être accompagné(e) dans la création de mon compte en ligne, le remplissage de mon questionnaire et la consultation des pièces du dossier. Pour éviter l'attente, je prends rendez-vous en appelant le 3679.

MP 13a/V22.00  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Manche  
CS 51212 - 50012 Saint-Lô Cedex

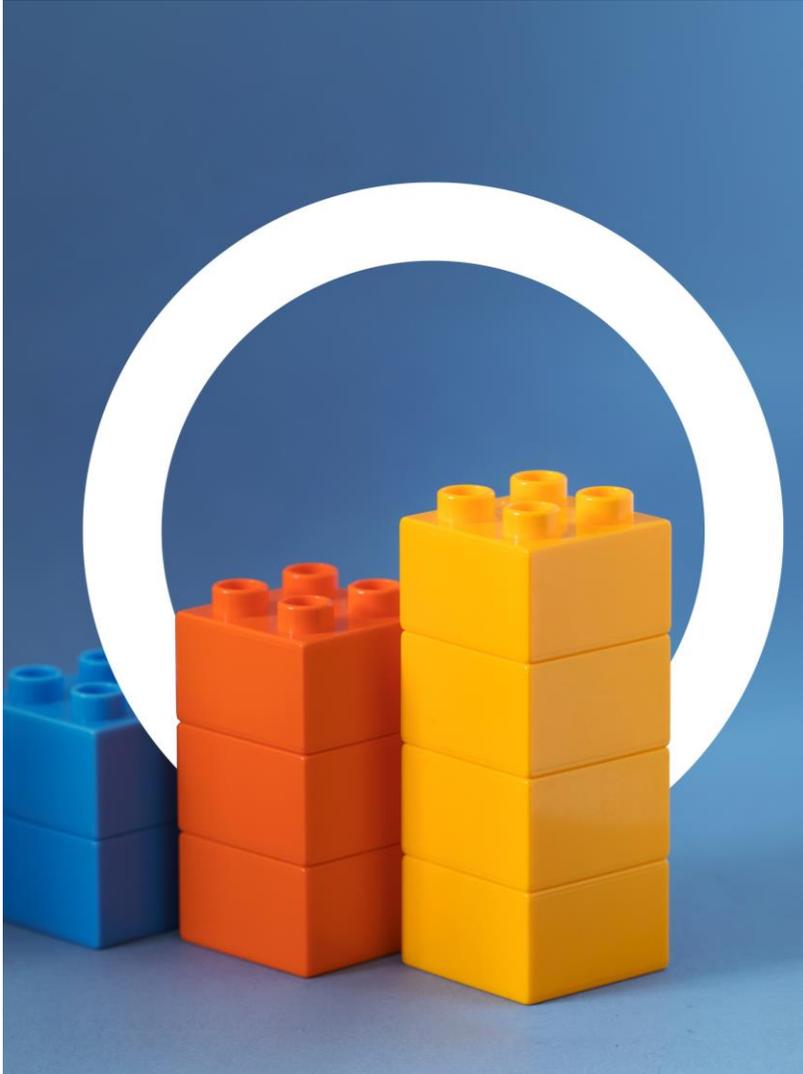
En matière de MP, la CPAM adresse un courrier de transmission de la DMP et du CMI contenant l'indication qu'un questionnaire est en ligne et annonçant les dates clés de la procédure.

Les adhérents au service QRP reçoivent également un mail d'information de la mise à disposition d'un nouveau questionnaire en ligne (mail parfois reçu avant la transmission par courrier de la DMP et du CMI),



Consultation  
d'un dossier  
AT MP





Vidéo/ Tuto : Comment consulter et commenter un dossier ?

<https://www.youtube.com/watch?v=tplHY6WECjU>

Pour consulter les pièces du dossier et formuler des observations le cas échéant :

- Lorsque l'utilisateur se connecte au téléservice pour consulter les pièces du dossier d'instruction, il accède au(x) dossier(s) disponibles en consultation.
- Pour chaque dossier en consultation, **il est précisé la date butoir** pour formuler des observations ou bien pour consulter le dossier en lecture seule selon le cas.
- Chaque fois que l'une des parties (employeur ou assuré) formule un commentaire sur le site, l'autre partie (si elle a également ouvert un compte QRP) **reçoit immédiatement un message lui indiquant qu'un nouveau commentaire a été déposé** dans le dossier, lui permettant ainsi d'en prendre connaissance et de compléter ses précédents commentaires le cas échéant.
- L'ensemble des commentaires seront annexés au dossier d'instruction et à ce titre pourront être consultés et téléchargés par l'Utilisateur.
- L'utilisateur aura la possibilité de visualiser et de télécharger chaque pièce du dossier ou bien l'intégralité des pièces du dossier qu'il aura consulté et ce **jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la prise de décision par la caisse sur le caractère professionnel du sinistre.**

# La dématérialisation de la consultation AT MP



- Vous serez destinataire de courriels de rappel lorsque l'instruction est terminée et que les pièces du dossier sont consultables en ligne en vue d'éventuelles observations. La date butoir de consultation et observations est systématiquement rappelée.



Se rendre sur le site <https://questionnaires-risquepro.ameli.fr>



- Notification des parties : Chaque fois que l'une des parties (employeur ou assuré) formule un commentaire sur le site, l'autre partie (si elle a également ouvert un compte QRP) reçoit immédiatement un message.
- L'ensemble des commentaires sont annexés au dossier d'instruction et peuvent être consultés et téléchargés et ce, jusqu'à l'expiration d'un délai de 3 mois à compter de la date de décision de la CPAM sur le caractère professionnel du sinistre



# Quelles sont les pièces consultables ?



	AT	MP
La déclaration d'accident du travail/la déclaration de maladie professionnelle	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Le certificat médical initial	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Les réserves de l'employeur	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Le questionnaire du salarié	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Le questionnaire complété par l'employeur	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Le rapport de l'agent enquêteur	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
La concertation médico-administrative		<input checked="" type="radio"/>
Éléments complémentaires de l'employeur et du salarié (témoignage, impression écran fb, ...)	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>



## Fwd: Rappel date de mise à disposition des pièces du dossier AT/MP



QUESTIONNAIRE



Vous avez répondu à ce message le 18/02/2020 10:36.

Cliquez ici pour télécharger des images. Pour protéger la confidentialité, Outlook a empêché le téléchargement automatique de certaines images dans ce message.

Madame, Monsieur,

Je vous rappelle que vous pourrez consulter votre dossier AT/MP concernant votre salarié(e)

sur <https://questionnaires-risquepro.ameli.fr> à compter du 27/02/2020

Vous aurez la possibilité de consulter les pièces du dossier et de formuler vos observations directement en ligne jusqu'au 09/03/2020. Au-delà de cette date, le dossier restera consultable en lecture seule jusqu'à l'expiration d'un délai de 3 mois après la date de prise décision.

En cas de difficultés pour vous connecter ou consulter votre dossier, vous pouvez nous contacter en appelant le 36-79.

Avec toute notre attention,

Cordialement,

Votre correspondant Risques professionnels

**Le technicien risque professionnel chargé de votre dossier.**

Département des Risques Professionnels de votre CPAM

36-79

↳ Répondre

↳ Répondre à tous

→ Transférer



lun. 17/02/2020 08:41

QUESTIONNAIRE(S) 0

DOSSIER(S) À CONSULTER 1

### Dossier(s) à consulter

Rechercher un employé

### Dossier(s) en cours de consultation

	<b>HARRY – Mise en ligne le 18/02/2020</b>	
	Accident de travail du 06/12/2019	
	Vous pouvez commenter et télécharger jusqu'au 02/03/2020 Inclus	

Dossiers par page 15 1-1 de 1

### Dossier(s) en lecture seule

Aucun dossier à consulter

Dossiers par page 15

# Exemple de consultation dématérialisée des dossiers AT/MP

## DOSSIER EN CONSULTATION

### DETAILS DOSSIER

Date du sinistre	Date de mise en ligne	N° du sinistre
06/12/2019	17/02/2020	

---

### INFORMATIONS ASSURE

Prénom Nom	Nir
HARRY	

---

### INFORMATIONS EMPLOYEUR

Raison Sociale	SIRET
----------------	-------

---

**TÉLÉCHARGER LE DOSSIER DE CONSULTATION**

### Documents partagés

 n°1 - Questionnaire employeur	 
 n°2 - Déclaration d'accident de travail	 
 n°3 - Certificat médical initial	 
 n°4 - Document versé au dossier par l'employeur	 

 Vous venez de prendre connaissance des pièces constitutives de votre dossier. Vous avez la possibilité de commenter les éléments présents et/ou de faire vos remarques sur le dossier. Chaque commentaire est susceptible d'être

### Commentaires

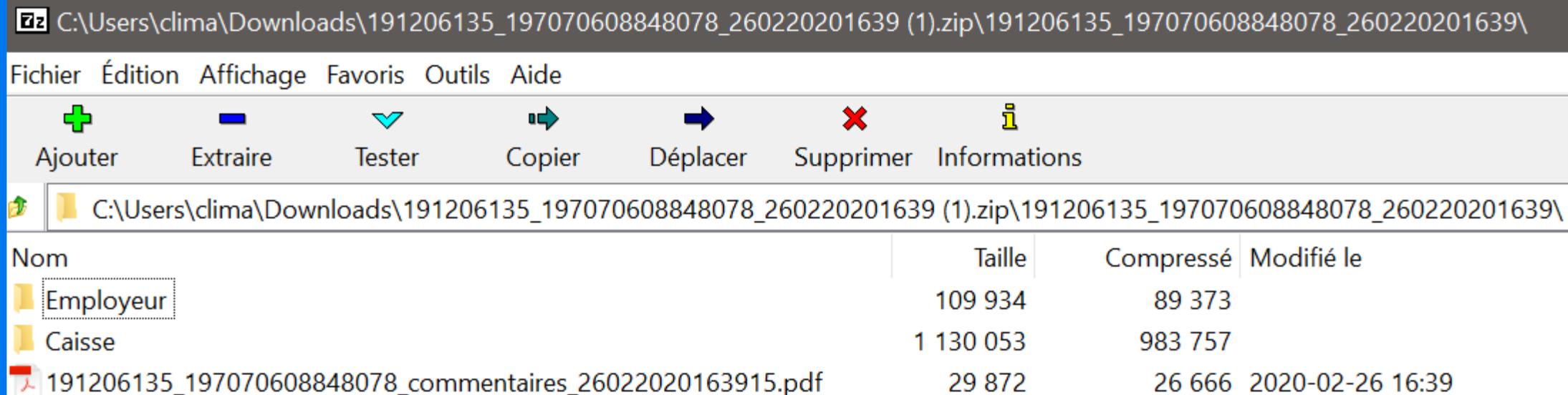
Ajouter un commentaire **POSTER**

0 / 850

# Exemple de consultation dématérialisée des dossiers AT/MP

En cliquant sur

TÉLÉCHARGER LE DOSSIER DE CONSULTATION



The screenshot shows a Windows File Explorer window with the address bar displaying the path: C:\Users\clima\Downloads\191206135\_197070608848078\_260220201639 (1).zip\191206135\_197070608848078\_260220201639\.

The menu bar includes: Fichier, Édition, Affichage, Favoris, Outils, Aide.

The toolbar contains icons for: Ajouter (green plus), Extraire (blue minus), Tester (blue checkmark), Copier (green double arrow), Déplacer (blue arrow), Supprimer (red X), and Informations (yellow 'i').

The address bar shows the current path: C:\Users\clima\Downloads\191206135\_197070608848078\_260220201639 (1).zip\191206135\_197070608848078\_260220201639\.

Nom	Taille	Compressé	Modifié le
Employeur	109 934	89 373	
Caisse	1 130 053	983 757	
191206135_197070608848078_commentaires_26022020163915.pdf	29 872	26 666	2020-02-26 16:39

# Exemple : Zone de commentaire pour formuler des observations

**DOSSIER EN CONSULTATION**

**DÉTAILS DOSSIER**

Date du sinistre	Date de mise en ligne	N° du sinistre
06/12/2019	17/02/2020	

**INFORMATIONS ASSURÉ**

Prénom Nom	Nir
HARRY	

**INFORMATIONS EMPLOYEUR**

Raison Sociale	SIRET
----------------	-------

**TÉLÉCHARGER LE DOSSIER DE CONSULTATION**

Documents partagés

n°1 - Questionnaire employeur	↓	👁
n°2 - Déclaration d'accident de travail	↓	👁
n°3 - Certificat médical initial	↓	👁
n°4 - Document versé au dossier par l'employeur	↓	👁

**?** Vous venez de prendre connaissance des pièces constitutives de votre dossier. Vous avez la possibilité de commenter les éléments présents et/ou de faire vos remarques sur le dossier. Chaque commentaire est susceptible d'être consulté par l'autre partie. Une fois posté, il ne sera plus possible de le modifier ou de le supprimer.

**Commentaires** ↓

Ajouter un commentaire

**POSTER**



ayming

Informations  
pratiques



# Les difficultés pratiques et solutions ?

## Difficultés identifiées

### Gestion des accès

Code de déblocage perdu ou non accessible  
1 seule adresse mail notifiée  
Mot de passe perdu

### Difficulté de connexion ou de téléchargement

### Difficulté liée à la gestion des délais

Flux entre qui réceptionne et qui traite  
Attention le téléchargement fait courir les délais

### Difficultés liées au renseignement des documents

Champs restreints en nombre de caractères  
Format imposé et question à choix binaire  
Caractère définitif une fois validé

### Difficultés liées à la consultation des pièces

Pas de bordereau  
Pas de CM de prolongation descriptif  
Visibilité par le salarié qui est alerté de chaque document posté ou commentaire

## Solutions envisagées



Contacter la CPAM au 3679 pour obtenir un nouveau code  
Adresse générique, enregistrement et partage des mots de passe dans l'entreprise



[Imprim] écran et contacter la CPAM



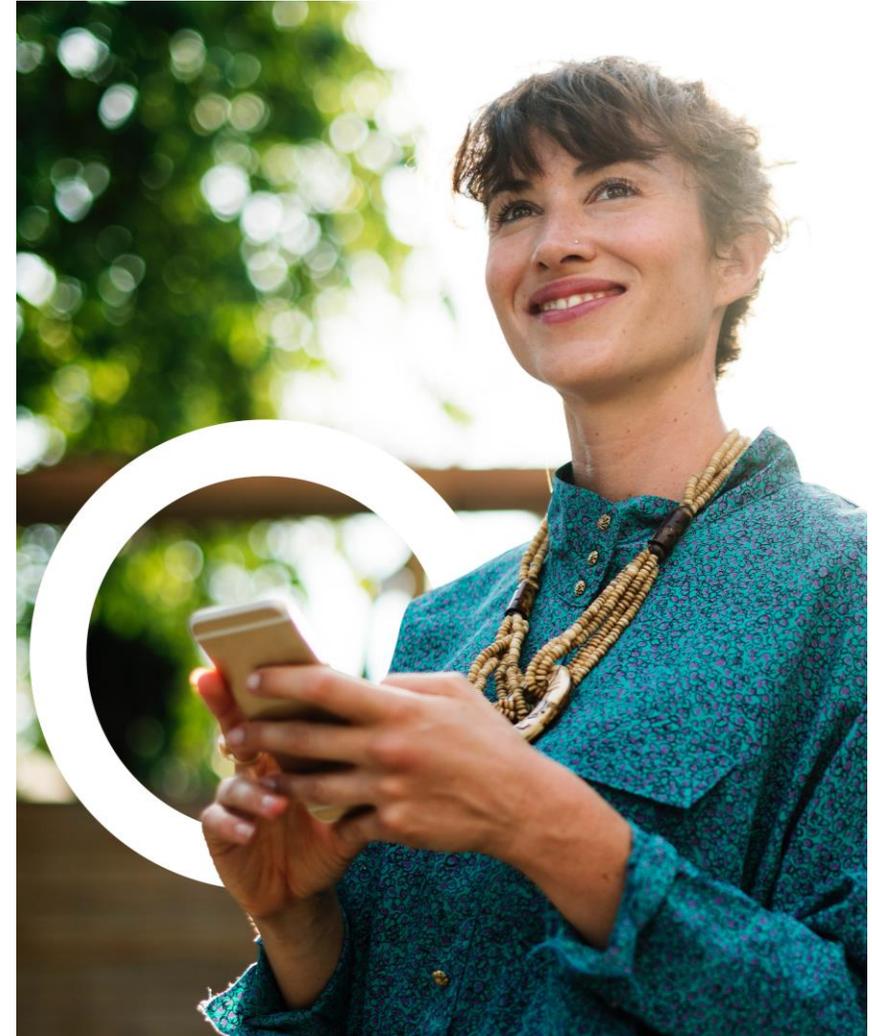
Télécharger questionnaire en PDF (« fait en ligne le » préciser la date)



Possibilité d'ajouter une pièce jointe  
Collecte d'information différée possible



Possibilité d'émettre un courrier d'observations indiquant les éléments consultés.  
Indiquer uniquement des éléments factuels et s'abstenir de tout jugement de valeur



# L'essentiel à retenir sur la réforme de la procédure d'instruction



Avant la réforme	Après la réforme
Pas de délai pour émettre des réserves (en pratique, celles-ci devaient être émises concomitamment à la DAT pour devancer la décision de la caisse qui pouvait intervenir à tout moment)	<b>10 jours</b> pour émettre des réserves motivées. La caisse devra nécessairement attendre l'expiration de ce délai avant de prendre une décision.
Pas de délai pour répondre au questionnaire AT	<b>20 jours</b> pour répondre au questionnaire AT
Pas de délai pour répondre au questionnaire MP	<b>30 jours</b> pour répondre au questionnaire MP
La réception du courrier de clôture d'instruction et de consultation coïncidait avec le début de l'ouverture de la période et des droits à consultation du dossier	<b>Délai de « prévenance »</b> : 10 jours francs avant l'ouverture du droit à consultation, l'employeur est informé de la date d'ouverture des droits à consultation
L'employeur a 10 jours francs pour consulter le dossier et formuler des observations	L'employeur a 10 jours francs pour consulter le dossier et formuler des observations
	A l'issue de la période de consultation et observations, <b>l'employeur peut encore consulter le dossier jusqu'à la décision CPAM sans pouvoir formuler d'observations</b>





ayming

The logo for 'ayming' features a stylized white icon of a network or atom structure above the lowercase text 'ayming'.